AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-02-21x-00259 Référence de la demande : n°2020-00259-051-001

Dénomination du projet : Capture-relâcher amphibiens/odonates/lépidoptères/reptiles/mammifères en vue

Lieu des opérations : -Département : Loir et Cher

Bénéficiaire : Laurenceau Florian - PERCHE NATURE

MOTIVATION ou CONDITIONS		
Le CNPN émet un Avis favorable sans réserve pour la demande de capture, lâcher sur place le plus souvent, voir transport d'espèces protégées (mammifères, reptiles, amphibiens, odonates, lépidoptères) dans le cadre d'inventaires des ZNIEFF, d'inventaires communaux (ABC ou IBC) ou de prospections d'espèces bénéficiant d'u Plan National d'Action au bénéfice de l'association Perche Nature et ses animateurs dans le département du Loi et Cher.		

MOTIVATION ou CONDITIONS		
Par délégation du Conseil national de la protection de la nature : Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS		
AVIS : Favorable [X]	Favorable sous conditions [_]	Défavorable [_]
Fait le : 17 juin 2020		Signature :
		dollan